



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02156

Numéro SIREN : 801 626 193

Nom ou dénomination : KEYS

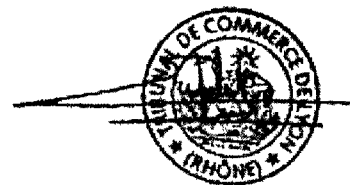
Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/034562



4810125

Dénomination : KEYS
Adresse : 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2014B02156
n° d'identification : 801 626 193
n° de dépôt : A2016/034562
Date du dépôt : 22/12/2016

Pièce : Décision(s) des associés du 29/11/2016



4810125

KEYS

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 30 Quai Claude Bernard 69007 Lyon
RCS 801 626 193 Lyon

DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 29 NOVEMBRE 2016

Les soussignées :

Raison sociale des associés	N° d'ordre	Nombre d'actions	Nombre de voix
6 ^{ème} Sens Immobilier Investissement – SAS au capital de 4.000.000 € - 484 963 699 RCS LYON– 30 Quai Claude BERNARD – 69007 LYON	1	51	51
Annouchka, SAS au capital de 10.000 € - 807 616 560 RCS Lyon – Le Pré Center 2 – 28 avenue du Général de Gaulle – 69110 Sainte Foy lès Lyon	3	49	49

Détenant l'intégralité du capital et des droits de la Société pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de nommer en qualité de Directeur Général, la société ANNOUCHKA SAS au capital de 250.000 € sise 28 avenue du général de Gaulle à Sainte Foy lès Lyon (69110) et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 807 616 560, et ce, pour une durée indéterminée.

Le Directeur Général, conformément aux dispositions statutaires, est investi des mêmes pouvoirs que le Président, et particulièrement, assumera le rôle de gestionnaire de l'entreprise.

Les associés décident que la société ANNOUCHKA ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat.

La société ANNOUCHKA, représentée par Madame Anne CAUDARD déclare accepter le présent mandat et ne se trouver dans aucun cas susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

AJB NH

SECONDE DECISION

En conséquence de ce qui précède, les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes les formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Sens Immobilier Investissement
Rep par Nicolas GAGNEUX



Annouchka
Rep par Anne CAUDARD

